



Direction de l'intérieur et de la justice
Office des mineurs

Hallerstrasse 5
Case postale
3001 Berne
+41 31 633 76 33
kja-bern@be.ch
www.be.ch/om

Office des mineurs, Hallerstrasse 5, case postale, 3001 Berne

Aux services sociaux du canton de Berne
Aux inspections scolaires du canton de Berne
Aux prestataires du canton de Berne
Aux prestataires extracantonaux fournissant ou ayant fourni
des prestations au sens de la LPEP

Berne, le 30 avril 2024

Introduction du système KJA-FS: informations concernant l'offre de formation et l'assistance

Mesdames, Messieurs,

Au début du mois d'avril, nous vous avons annoncé que les plateformes Dabbawala et eLPEP (accès externe) seraient remplacées le 27 mai 2024 par un système unique, nommé «KJA-FS». Nous vous avons aussi brièvement présenté l'offre de formation, qui se compose de trois éléments.

Nous souhaitons par la présente vous fournir davantage d'informations sur ces offres. Les vidéos d'apprentissage ont été publiées aujourd'hui même et il est désormais possible de s'inscrire aux sessions de questions-réponses. Le lien suivant vous permet d'accéder au site consacré à la formation: [Introduction du système KJA-FS](#).

Offre de formation pour KJA-FS

1. Webinaires / vidéos d'apprentissage

Des vidéos ont été produites pour expliquer les fonctions essentielles du nouveau système. Elles sont en ligne dès aujourd'hui sur le site Internet de l'OM:

- [Vidéos pour les commanditaires de prestations](#)
- [Vidéos pour les prestataires](#)

Nous vous conseillons de regarder toutes les vidéos qui vous concernent afin de vous faire une bonne idée du fonctionnement du nouveau système. Vous pouvez bien entendu aussi visionner les vidéos destinées aux autres publics-cibles pour disposer d'une vue d'ensemble du domaine. Le public concerné est précisé pour chacune d'entre elles.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'au moment de la production de ces vidéos, quelques fonctions qui seront actives lors de l'introduction de KJA-FS n'étaient pas encore disponibles. Vous en trouvez une liste sur le site Internet consacré à la formation. Ces fonctions seront brièvement présentées lors des sessions de questions-réponses.

2. Sessions de questions

Quatre sessions de questions-réponses sont organisées: une pour chaque public cible et pour chacune des deux langues officielles. Elles auront lieu en ligne.

Sessions pour les commanditaires de prestations

- le 14 mai 2024, de 14 h à 16 h en français
- le 13 mai 2024, de 14 h à 16 h en allemand

Sessions pour les prestataires

- le 16 mai 2024, de 14 h à 16 h en français
- le 16 mai 2024, de 10 h à 12 h en allemand

Ces sessions ont pour but de répondre à des questions qui subsistent après que les personnes concernées ont pris connaissance des vidéos. Par conséquent, nous vous remercions de regarder celles-ci avant de participer aux sessions, pour que nous puissions exploiter au mieux le temps à notre disposition. N'hésitez pas à nous faire également parvenir des questions en écrivant à l'adresse kfsg@be.ch. Les sessions de questions-réponses seront enregistrées puis publiées sur le site relatif à la formation. Vous trouverez [ici](#) des informations sur l'inscription, que nous vous prions d'effectuer jusqu'au 9 mai 2024.

3. Foire aux questions (FAQ)

La Foire aux questions se compose des questions les plus fréquemment posées lors des sessions ainsi que de celles qui se rattachent à des cas particuliers dont nous avons connaissance. Les questions sont publiées sur le [site consacré à la formation](#) et seront complétées si nécessaire.

Assistance

Les coordonnées, si vous avez des questions ou rencontrez des difficultés liées au système KJA-FS, seront publiées à partir du 27 mai sur le [site Internet consacré à la formation](#). Il est répondu aux annonces après que celles-ci ont été triées. Pour qu'il soit possible de traiter efficacement votre demande, nous vous prions de nous soumettre une description détaillée de votre cas.

Précision pour les prestataires

Deux formulaires qui étaient disponibles dans l'application eLPEP (accès externe) ne seront pas encore accessibles dans le système KJA-FS le 27 mai prochain. Il s'agit des formulaires suivants: «Annoncer des prestations de type ambulatoire, év. avec demande de contrat de prestations général» et «Demander une autorisation, év. avec demande de contrat de prestations général». Si vous avez besoin de l'un d'entre eux, veuillez consulter la page [Foire aux questions \(FAQ\)](#) du site consacré à la formation.

Si vous avez des questions, veuillez les envoyer par courriel à l'adresse kfsg@be.ch.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Office des mineurs



Sabina Stör,
cheffe d'office